

INFORMATIONS PRATIQUES



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : Si elles ont lieu, les élections se dérouleront à la salle des Tilleuls. Les demandes de procuration doivent se faire à la gendarmerie ou, depuis le 11 avril dernier, en ligne, sur le site maprocuration.gouv.fr.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES : Elles se font en mairie ou en ligne sur le site service-public.fr.



TRAVAUX ACHEVÉS, EN COURS OU À VENIR

ACHEVÉS : Installation d'un nouvel éclairage à la **Tour Sarrazine**. Quatre projecteurs positionnés en son sommet soulignent les arêtes du toit à quatre pans renforçant ainsi l'harmonie de l'édifice.

EN COURS : Reprise des travaux de réaménagement de la **route des Moulins** le 8 mars. Achèvement prévu mi-octobre avec une **interruption entre le 15 juillet et le 15 août**. ● Poursuite de la pose de racks à vélos.

À VENIR : Restauration du toit de La Chapelle Notre Dame de Tout Pouvoir ● Installation d'une unité de stérilisation de l'eau potable par UltraViolets à Tincave ● Réfection d'un court de tennis ● Reprise du sentier de Villemartin (Sublet) ● Réparation de la Croix St Jean (Villemartin)



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale se modernise et passe à l'ère numérique. L'informatisation est un chantier qui nécessite une réflexion approfondie et une méthodologie rigoureuse. Aussi, elle sera **fermée au public à partir du 1^{er} juin** pour une durée maximum de 3 mois. La date limite des retours des livres empruntés est donc fixée au **29 mai dernier délai**.

Cette opération devrait faciliter la gestion de la bibliothèque, la rendre plus efficace et offrir plus de disponibilités pour l'accueil du public ou pour les actions d'animation.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Afin de permettre aux Bozelaines et aux Bozelains de participer à l'embellissement de notre commune, la municipalité organise cette année un **concours des maisons fleuries**.

Le concours est **gratuit** et ouvert à tous les habitants.

Les personnes souhaitant y participer doivent obligatoirement **s'inscrire à la Mairie**.



CIRCUIT VTAE (VTT à assistance électrique)

Initiés par l'APTAV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), financés par la CCVV (Communauté de communes Val Vanoise) et entretenus par la commune, des itinéraires accessibles aux VTT et au VTAE ont été valorisés sur notre territoire.

Sur les 11 circuits de Val Vanoise (32 en Tarentaise) jalonnés de balises VERTES, BLEUES ou ROUGES, 4 partent de la salle polyvalente de Bozel.

Les topos de ces itinéraires sont disponibles à l'office de tourisme de la Vallée de Bozel, sur son site www.valleedebozel.com et, plus généralement, sur le site rando.vanoise.com.



OÙ IL EST QUESTION DE CIVISME

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique. Alors, en attendant que les chiens puissent utiliser nos toilettes, c'est aux propriétaires d'utiliser les **sacs pour déjections canines** en ville, mais aussi sur les chemins de promenade aux abords du village et des hameaux, et de les jeter ensuite dans une poubelle.



AIDEZ NOUS... RECHERCHONS VIEILLES PHOTOS DE BOZEL

Dans le cadre d'un projet futur, la commission Tourisme recherche des images d'autrefois pour les confronter aux lieux actuels (ouvrages, paysages..).

Si vous avez dans vos tiroirs ces trésors de notre patrimoine, accompagnez-nous dans notre recherche. Merci de déposer ou d'envoyer vos photos ou vos cartes postales avec votre adresse et numéro de téléphone à l'accueil de la mairie

AGENDA



PLAN D'EAU - BASE DE LOISIRS

Comme chaque année, notre base de loisirs déjà bien fournie en activités permanentes (aires de jeux pour enfants, pumtrack, tyrolienne, jeux de boules, city stade, courts de tennis-*réservation à l'Office de Tourisme*-) accueillera des prestataires saisonniers.

- **autour du plan d'eau** : canoé kayak, paddle, structures gonflables et pour la première fois cette année, un mini-golf.

- **sur le plateau supérieur** : des vols en parapente bi-place et, autre nouveauté, un point de restauration rapide traditionnelle.

Face à l'affluence croissante de notre plan d'eau, la surveillance sera assurée cet été par 3 sauveteurs aquatiques tous les après-midi des mois de juillet et août.



EXPOSITIONS DE LA TOUR SARRAZINE

Cet été, la Tour Sarrazine ouvrira ses portes au public du **11 juillet au 22 août** pour accueillir cinq artistes ou groupe d'artistes venus d'horizons très différents : Les peintres amateurs de Champagne, une froisseuse de papier de soie, une mosaïste, un sculpteur sur bois et un photographe

Gageons que ce choix très éclectique ravira les nombreux visiteurs de notre village ainsi que ses habitants.



TRAIL DE BOZEL - MONT JOVET

Cette année encore, le week-end du **19 et 20 juin** sera la fête du trail à Bozel. Espérons que les conditions sanitaires (et météorologiques) permettent d'organiser toutes les courses prévues :

Le samedi 19 : la **course des enfants**, la **marche gourmande** et le **Trail des hameaux** (10km et 500m de dénivelé positif)

Le dimanche 20 : le **Maratrail** / 41km 2750m D+, le **Trail des Crêtes du Mont-Jovet** / 32km 2150m D+ et le **Trail Bozelain** / 20km 1400m D+.

Toutes les informations et les inscriptions sont disponibles sur le site trailbozel.com.



COURSES CYCLISTE EMPRUNTANT NOTRE TERRITOIRE

Samedi 3 juillet : passage de l'**Ultra Cycling Tour de la Vanoise**, 400 km entre Tarentaise et Maurienne...Site : ultra-cycling-tour-de-la-vanoise.com

Du 8 au 11 juillet : courses de VTTAE **Super 8** organisée par La Plagne. Les itinéraires passent par La Duy - Mirabozon - Le refuge du Mont Jovet - Le Mont de la Guerre. Site : super-huit.com

Dimanche 18 juillet : cyclosportive **COL DE LA LOZE BY BRIDES LES BAINS**. Trois parcours 100km, 50km et 30km (50 et 30 ouvertes aux VAE). La veille, le **samedi 17**, les coureurs pourront se mettre en jambe sur la montée chronométrée de Parlognan. Site : coldelalozebyblb.com

INITIATIVES SOLIDAIRES ET CITOYENNES



TRANSPORT SOLIDAIRE VAL VANOISE

Des habitants de notre territoire se sont regroupés pour venir en aide aux personnes ne disposant pas de moyens de locomotion en leur proposant un transport accompagné. Ils ont ainsi créé l'association **Transport Solidaire Val Vanoise**.

Les bénévoles de l'association prennent en charge les habitants du territoire à bord de véhicules mis à disposition par la Communauté de Communes Val Vanoise pour des rendez-vous médicaux (sauf transports pris en charge par la sécurité sociale), de l'aide aux achats, les visites (proches hospitalisés ou en EHPAD, cimetière...) ou toutes autres demandes à la discrétion de l'association.

Pour bénéficier de ce service, une **cotisation annuelle de 5€** devra être acquittée.

Pour les joindre : **04 58 83 00 67** (prise de RDV de 18h à 19h, au plus tard 48 heures à l'avance).

BUDGET PARTICIPATIF

La municipalité de Bozel a décidé de vous impliquer dans la vie de notre village et de nos hameaux en mettant à votre disposition un outil permettant d'améliorer la vie de tous : le **Budget participatif**.

Vous trouverez toutes les explications détaillées et les modalités de participation dans les pages suivantes.





Budget Participatif

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ

10 000 €



Une idée pour améliorer notre quotidien ?

10 000 € pour réaliser des projets imaginés et choisis par les habitants de Bozel !

Le Budget participatif, c'est quoi ?

Le Budget participatif vous permet de proposer des projets pour Bozel, qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie. Ces projets, s'ils sont recevables et réalisables, seront soumis aux votes de tous les Bozelains. Les projets lauréats seront réalisés par la mairie.

Comment participer ?

Pour proposer vos idées, vous avez plusieurs possibilités :

En ligne : Remplir un formulaire directement sur le site de la mairie mairiebozel.fr rubrique Infos pratiques

En version papier :

- Déposer votre fiche projet à l'accueil de la mairie
- Envoyer par voie postale votre fiche projet à la mairie.

La fiche projet est disponible à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur son site.

Et après ?

➤ L'étude des projets

Pendant l'été, tous les projets déposés sont examinés, en deux étapes, avant d'être publiés :

1. L'étude de la recevabilité des projets, par un comité de pré-sélection composés paritairement d'élus et d'habitants tirés au sort.
2. L'étude de la faisabilité technique, juridique et financière, par des élus en lien avec les services de la Mairie.

➤ Le vote

Les projets qui respectent les critères et qui sont réalisables seront soumis au vote en septembre.

Tous les Bozelains de plus de 9 ans pourront voter et faire trois choix parmi les projets éligibles, par ordre de priorité et de préférence.

➤ La réalisation des projets

La réalisation des projets lauréats, c'est-à-dire ceux qui auront recueilli le plus de voix et qui entreront dans l'enveloppe de 10 000€ allouée au Budget participatif, sera lancée dès l'annonce des résultats dans un délai qui peut varier selon la nature des projets.

Qui peut participer ?

Tous les Bozelains de plus de 9 ans peuvent participer à titre individuel ou collectif, dans le cadre d'une association, d'une classe, d'un collectif d'habitants, de parents, de voisins,...

Quels projets proposer ?

Vous pouvez soumettre des projets pour Bozel ou ses hameaux. Les projets doivent être d'intérêt général, de la compétence de la commune* et situés sur son territoire.

** Par exemple : environnement, aménagement de l'espace public, mobilité, culture et patrimoine, éducation et jeunesse, sport, citoyenneté, solidarité et cohésion social, économie, numérique, prévention et sécurité...*

Retrouverez la liste complète et détaillée des critères de recevabilités dans le règlement du Budget participatif.

Jusqu'à quand proposer un projet ?

Vous avez jusqu'au **30 juin 2021** inclus pour proposer vos idées.

En cas de difficulté pour formuler votre projet ou remplir la fiche projet, n'hésitez pas à contacter la mairie pour vous faire accompagner.



Budget Participatif

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ

10 000 €



Résumé des règles à suivre :

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie.
- Servir l'intérêt général et être à visée collective.
- Être localisé à Bozel ou ses hameaux (sur le domaine public).
- Être déposé par un habitant de Bozel de plus de 9 ans.
- Relèver des compétences exercées par la commune.
- Être compatible avec les projets d'aménagement de la commune en cours ou à venir.
- Concerner des dépenses d'investissement et ne pas générer de frais de fonctionnement.
- Avoir un coût estimé inférieur ou égal à **10 000 € TTC**.

La liste complète et détaillée des critères de recevabilités est dans le **règlement du Budget participatif** à télécharger sur le site de la mairie -rubrique Budget participatif- ou à retirer à l'accueil de la mairie.

Pièces à joindre au dossier

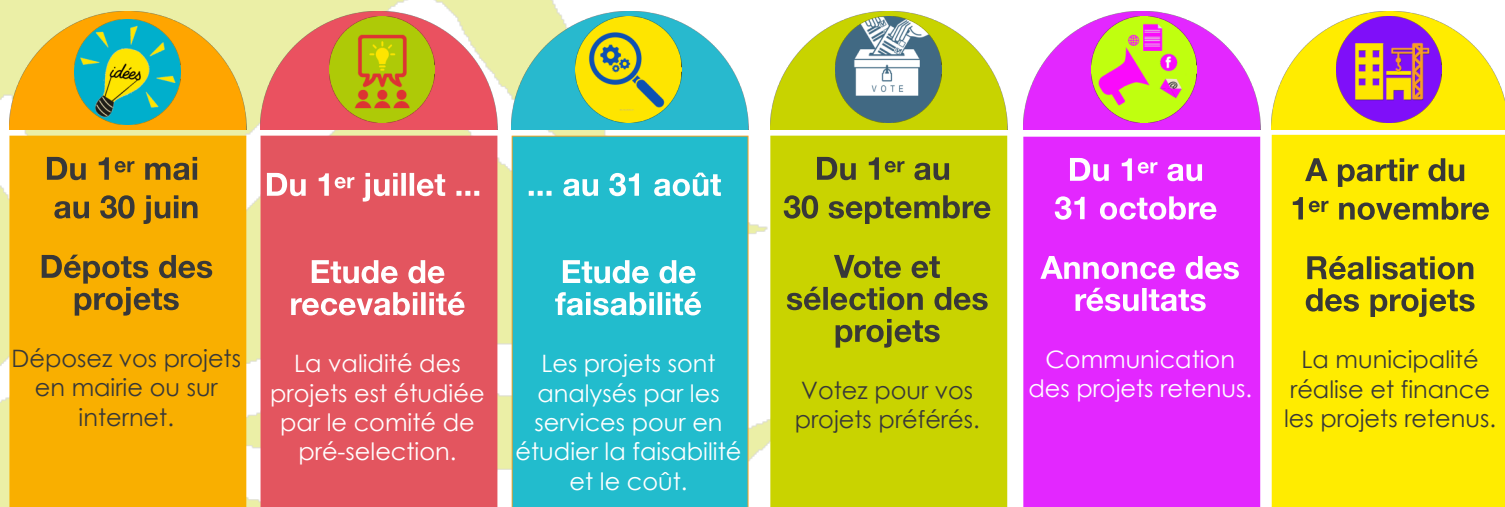
- Autorisation parentale ou du représentant légal (pour les mineurs)
- Tous documents pouvant illustrer le projet :
 - photos
 - plan
 - croquis
 - etc.

Dépôt des dossiers

Dossier à :

- **déposer à l'accueil de la mairie**
Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- **envoyer par voie postale à la mairie**
Adresse : Mairie de Bozel
136 Rue Emile Machet, 73350 Bozel

CALENDRIER



MAIRIE DE BOZEL
136, rue Emile Machet
73350 BOZEL

☎ 04 79 55 03 06

✉ accueil@mairiedebozel.fr

🌐 www.mairiebozel.fr

📘 [mairie de Bozel](https://www.facebook.com/mairiebozel)

Ouvert du **Lundi au Vendredi**
de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**



Budget Participatif

FICHE PROJET

10 000 €



■ **INTITULÉ DU PROJET** : (C'est sous cette désignation que votre projet sera présenté aux Bozelains lors du vote, il faut donc trouver un titre accrocheur et explicite)

■ **DESCRIPTION DU PROJET** (Vous pouvez joindre tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet : photos, plans, schéma, etc...)

■ **LOCALISATION PRÉCISE DU PROJET** :

■ **BUDGET ESTIMÉ** :

■ **PORTEUR(EUSE) DU PROJET** ou **REPRÉSENTANT(E) DU COLLECTIF** :

NOM et Prénom:

Adresse.....

Téléphone : E-Mail :

Date de naissance (pour les mineurs) :

■ **PROJET DÉPOSÉ A TITRE** : (cochez votre catégorie)

Individuel

Collectif (classe, groupe d'habitants, association)

Nom du collectif :